



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

LE LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le lundi 5 novembre 2018 à 19 h 30. La séance est présidée par son honneur la mairesse M<sup>me</sup> Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Mélanie Laplante, Claire Sarrazin et messieurs les conseillers Gaétan Desmarais, Michel Picard et Pierre Venne.

La secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Marie-Claude Parent, est aussi présente.

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par l'article 153 du code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 01- Constatation du quorum;
- 02- Ouverture de l'assemblée;
- 03- Adoption de l'ordre du jour;
- 04- Recherche en eau potable - Forage de deux puits d'observation au site de captage d'eau potable – Mandat à la directrice générale à trouver un entrepreneur;
- 05- Recherche en eau potable - Forage et aménagement de deux puits d'alimentation en eau potable et d'épreuves de pompage de courte et de longue durées - Acceptation du devis NDLO09 et autorisation à aller en appel d'offres sur invitation;
- 06- Période de questions;
- 07- Levée de l'assemblée.

**01. CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté par la mairesse, l'assemblée peut se tenir.

**02- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

**03- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QU'**un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-11-351**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Sarrazin  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**04- Recherche en eau potable - Forage de deux puits d'observation au site de captage d'eau potable – Mandat à la directrice générale à trouver un entrepreneur**

**ATTENDU QUE** par la résolution n° 2018-10-349, le conseil municipal a mandaté la firme TechnoRem pour la réalisation de chacune des activités d'étude de recherche en eau supplémentaire;

**ATTENDU QUE** ladite firme a préparé la documentation nécessaire afin d'inviter des entreprises à soumissionner pour le forage de deux puits d'observation au site de captage d'eau potable;



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-11-352**

Il est proposé par M. Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à trouver un entrepreneur pour la réalisation de deux forages stratigraphiques sur le site du champ de captage des puits actuel, qui seront aménagés en puits d'observation de faible diamètre.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

- 05- Recherche en eau potable - Forage et aménagement de deux puits d'alimentation en eau potable et d'épreuves de pompage de courte et de longue durées - Acceptation du devis NDL009 et autorisation à aller en appel d'offres sur invitation**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du dossier de recherche en eau supplémentaire, la firme TechnoRem a préparé le devis n° NDL009 intitulé : Forage et aménagement de deux puits d'alimentation en eau potable et d'épreuves de pompage de courte et de longue durées;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-11-353**

Il est proposé M. Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte le devis NDL009 : Forage et aménagement de deux puits d'alimentation en eau potable et d'épreuves de pompage de courte et de longue durées;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à inviter des entreprises à soumissionner pour ce projet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

- 06- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a eu une période de questions.

- 07- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

**2018-10-354**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marthe Blanchette

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 h 36.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*« Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Céline Geoffroy  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière